

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE
SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 24 JUIN 2016 À 09 H 30
(Convocation du 17 juin 2016)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Quatre Juin Deux Mil Seize à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel VERNEJOUL, M. Max COLES, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kevin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARCH, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. Bernard JUNCA, Mme Frédérique LAPLACE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Agnès LAURENCE-VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU
Mme Emmanuelle AJON à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Frédérique LAPLACE
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Solène CHAZAL à Mme Elisabeth TOUTON
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
Mme Dominique IRIART à M. Jean-Jacques BONNIN
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
M. Alain SILVESTRE à M. Erick AOUIZERATE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Franck RAYNAL à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 10h40
Mme Emmanuelle CUNY à M. Fabien ROBERT jusqu'à 9h40
M. Yohan DAVID à M. Philippe FRAILE-MARTIN jusqu'à 10h15
Mme Michèle DELAUNAY à M. Gérard DUBOS jusqu'à 9h50
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Gladys THIEBAULT jusqu'à 10h20
M. Eric MARTIN à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 10h40

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. COLOMBIER jusqu'à 10h00

LA SEANCE EST OUVERTE

Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.

LA SÉANCE EST OUVERTE - 9 HEURES 33

M. le Président Alain JUPPÉ : Je voudrais pour commencer que nous marquions un moment de recueillement à la mémoire des deux fonctionnaires de Police Jean-Baptiste SALVIN et Jessica SCHNEIDER qui ont été assassinés dans les conditions odieuses que vous connaissez et, en même temps, en la mémoire des 102 victimes de la tuerie d'Orlando donc je vous demanderai d'observer une minute de silence.

(Minute de silence)

Je vous remercie.

Vous avez sur table le nouveau guide de l'éducation au développement durable.

Procès-verbal de la séance du 29 AVRIL 2016 – Adoption

M. le Président Alain JUPPÉ : Je mets tout de suite aux voix l'adoption du procès-verbal de la séance du 29 avril, est-ce qu'il appelle des remarques de certains d'entre vous ? Je souhaite que l'on poursuive l'ordre du jour et donc le procès-verbal est approuvé puisqu'il n'y a pas eu de demande de parole ou de rectification.

COMMUNICATIONS

AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS METROPOLITAINES

Communication effectuée

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

Je voudrais demander ensuite à la secrétaire de séance Anne-Lise JACQUET et au secrétaire adjoint Patrick PUJOL, d'appeler les dossiers regroupés.

M. Max GUICHARD : Monsieur le Président, vous voulez que cette séance se passe bien, nous aussi. Aussi, je vous propose de dire très clairement que vous allez ouvrir des négociations et discuter avec les organisations syndicales. C'est tout ce que je vous demande de la part des salariés et de la part de mon groupe. D'ailleurs même si ce n'est pas le thème de la manifestation d'aujourd'hui, c'est la même exigence que je fais auprès d'Alain ANZIANI concernant la loi travail. Il y a de réelles souffrances sociales-économiques dans ce pays.

M. le Président Alain JUPPÉ : Mon Cher Collègue, nous allons poursuivre l'ordre du jour, nous verrons à quel moment éventuellement discuter de ces questions. Je voudrais simplement dire que nous avons toujours été ouverts à la négociation et notamment le Vice-président chargé de ces questions. Aujourd'hui, il n'est pas question de négocier sous la menace et avec des pratiques qui sont inacceptables

comme celles que nous avons constatées hier à Bordeaux. Non seulement on fait grève et on manifeste ce qui est un droit, mais ensuite on déverse sur la chaussée le contenu des bacs d'ordures ménagères. Ça, ce ne sont pas des conditions favorables à la négociation.

Je voudrais annoncer aussi, pardon avant, que j'ai retiré de l'ordre du jour ce qu'on a appelé la « Motion Molière ».

Mme Anne-Lise JACQUET : Merci Monsieur le Président, mes Chers Collègues,

AFFAIRES REGROUPEES :

M. JUPPE

(n°1) Représentation de Bordeaux Métropole au sein du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) - Désignation - Décision

Unanimité – Désignations effectuées

M. DUPRAT

(n°2) Marchés Publics - Service de transport scolaire sur le territoire de Bordeaux Métropole - Secteur Mérignac - Années 2016-2021 Lot 10 : Secteur Mérignac - Ecoles Maternelles et Primaires (3 circuits) Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

Unanimité

M. DUPRAT

(n°4) Marchés Publics - Service de transport scolaire sur le territoire de Bordeaux Métropole Secteur Saint-Médard-en-Jalles - Le Haillan Années 2016-2021 - Lot 12 : Saint-Médard-en-Jalles : maternelles, primaires, collèges et lycées (9 circuits) et Le Haillan : Ecoles maternelles et primaires (3 circuits) Lot 13 : Saint-Médard-en-Jalles : collèges et lycées (9 circuits et 1 circuit le mercredi midi) - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

Unanimité

Mme CALMELS

(n°5) Bordeaux Métropole - Subvention à Aquitanis pour une étude dans le cadre de l'OIM Bordeaux Aéroport - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote : Madame
DE FRANÇOIS

Mme CALMELS

(n°6) Bordeaux Métropole - Année 2016 - Demande de dénomination "Commune touristique" pour la commune de Bordeaux - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme CALMELS

(n°7) Partenariat avec Objectif Aquitaine - Edition du guide des startups Le Startupper - Subvention - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme CALMELS

(n°8) Trophées grand Sud-Ouest " Les Femmes de l'économie" - Subvention de Bordeaux Métropole - Subvention - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote : Madame CALMELS

Mme BOST

(n°9) Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux - Convention de partenariat 2016 en faveur du commerce - Réseau "Manacom" des managers de commerce - Réseau "Ronde de Gironde" - Subventions de Bordeaux Métropole - Conventions - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote : Madame WALRYCK

Mme BOST

(n°10) Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux - Partenariat 2016 - Observatoire du commerce - Subvention de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote : Madame WALRYCK

Mme BOST

(n°11) Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux - Convention de partenariat 2016 en faveur du commerce - Opération "Bordeaux Séduit" 2016 - Subvention de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote : Madame WALRYCK

M. LABARDIN

(n°12) Parcs de stationnements et fourrière - Régie Parcub - Rapport annuel pour l'exercice 2015

Unanimité

M. BOBET

(n°13) Compte de gestion du Comptable public pour l'exercice 2015 - AVIS -

Unanimité

M. BOBET

(n°14) BORDEAUX - AQUITANIS, OPH de Bordeaux Métropole - Charge foncière et construction d'une résidence de services de 25 logements, 8, rue Jean Artus, Villa du Petit Trianon - Emprunts d'un montant total de 3.991.276 euros, des types PLS et Complémentaire au PLS, auprès de la CDC - Délibération annulant et remplaçant la délibération n° 2012/0237 du 13 avril 2012 - Garantie - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote : Madame
DE FRANÇOIS

M. BOBET

(n°15) LE HAILLAN : Société anonyme d'HLM "Le Foyer Action Logement" - Acquisition et construction en VEFA de 34 logements collectifs & individuels locatifs, sis, rue Joliot Curie - Emprunts d'un montant total de 3.979.595 euros des types PLAI, PLUS et PLS contractés auprès de la CDC - Garantie - Autorisation.

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame
BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur
FEUGAS, Monsieur GUICHARD,
Monsieur PADIE

M. BOBET

(n°16) MARTIGNAS-SUR-JALLE : Société anonyme d'HLM "Le Foyer de la Gironde" - Acquisition et construction en VEFA de 4 logements collectifs locatifs, sis résidence Edénia, rue Hector Berlioz - Emprunts d'un montant total de 306.162 euros des types PLAI et PLUS contractés auprès de la CDC - Garantie - Autorisation.

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame
BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur
FEUGAS, Monsieur GUICHARD,
Monsieur PADIE

M. BOBET

(n°17) VILLENAVE D'ORNON - Société anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Construction de 18 logements collectifs en location-accession, 67, avenue Mirieu de Labarre, résidence Central Park - Emprunt de 2.275.600 euros, de type PSLA, auprès d'ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels - Garantie - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°18) VILLENAVE D'ORNON - Société anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Acquisition en VEFA de 7 logements collectifs en location-accession, avenue Georges Clémenceau, résidence Green Village - Emprunt de 856.500 euros, de type PSLA, auprès d'ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels - Garantie - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. DAVID

(n°21) Attribution au futur groupe scolaire de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) des quais (Floirac) le nom de "Groupe scolaire Danielle Mitterrand" - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DAVID

(n°22) Crématorium de Bordeaux Métropole - Règlement intérieur - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DAVID

(n°23) Cenon - Extension cimetière communal - Participation de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. RAYNAL

(n°24) Représentation de Bordeaux Métropole au Conseil académique de l'éducation nationale de l'académie de Bordeaux - Renouvellement - Désignation - Autorisation

Unanimité – Désignation effectuée

M. MANGON

(n°25) EYSINES - Emprise de terrain d'une contenance de 566 m² cadastrée AK 180p et 184 sise place du Rouillaou - Autorisation - Décision

Unanimité

M. MANGON

(n°26) Saint-Aubin de Médoc - Plan d'aménagement d'ensemble Centre bourg - Immeuble sis route de Saint-Médard - Acquisition de la parcelle BS 239- Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°27) SAINT-MEDARD-EN-JALLES - 7 et 9 impasse du Gabachot - Cession au Foyer de la Gironde - Autorisation - Décision
(2016-363 ; 31270) Unanimité

M. MANGON

(n°28) SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Immeuble bâti situé 24 place de la République, cadastré AY 459 - 462 - Mise à disposition et cession à la commune - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Monsieur GUICHOUX

M. PUJOL

(n°29) Fourniture et mise en œuvre de produits de marquage routier - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature
(2016-365 ; 30873) Unanimité

M. PUJOL

(n°30) Projets de voirie sur les communes de Bouliac et Carbon-Blanc - Juin 2016 - Confirmation de décision de faire - Approbation
(2016-366 ; 31237) Unanimité

Mme JACQUET

(n°31) Convention de recherche et développement partagés entre Bordeaux Métropole et le BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières) relative au projet AGORA (Approche de gestion optimisée des réservoirs aquifères) - Décision - Autorisation de signature

Unanimité

M. DUCHENE

(n°32) Pessac - Zone d'aménagement concertée (ZAC) Centre Ville - Ilot 6b - Cession d'un terrain métropolitain à la Société Anonyme SOLIHA Sud Ouest Union d'Économie Sociale - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DUCHENE

(n°33) Mérignac - ZAC "Centre-Ville " - Compte-rendu annuel au concédant (CRAC) 2014 de la Zone d'aménagement concertée (ZAC)

Unanimité

Mme TERRAZA

(n°34) Programme d'action 2016 - Subvention - Aide économique de Bordeaux Métropole à Autocool pour le service d'autopartage Citiz - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote : Madame TERRAZA

M. TOUZEAU

**(n°35) Programme d'actions 2016 de Bordeaux Métropole sur le parc privé -
Décision - Autorisation**

Unanimité

M. TOUZEAU

(n°36) Délégation des Aides à la Pierre - Renouvellement - Décision - Autorisation

Unanimité

M. TOUZEAU

**(n°37) Programmation 2016-2018 du logement locatif conventionné dans le cadre
de la délégation des aides à la pierre - Décisions - Autorisations**

Affaire reportée

Mme WALRYCK

**(n°38) Exploitation du réseau de chaleur de Saint-Médard-en-Jalles - Règlement de
service - Adoption**

Unanimité

Mme WALRYCK

**(n°39) Service public de chauffage urbain - Rapport 2015 sur le prix et la qualité du
service - Adoption**

Unanimité

Mme WALRYCK

**(n°40) Partenariat Bordeaux Métropole/Agence Locale de l'Energie et du Climat.
Montant de la subvention annuelle pour 2016 - Convention financière 2016 -
Décision - Autorisation**

Unanimité des suffrages exprimés

**Ne prend pas part au vote : Monsieur
ROSSIGNOL-PUECH, Madame
WALRYCK**

Mme WALRYCK

**(n°41) Partenariat entre l'éducation nationale (DSDEN de la Gironde), l'Association
Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Gironde et Bordeaux-
Métropole dans le cadre du dispositif des "Juniors du Développement Durable"
Convention Pluriannuelle 2013-2016 Avenant n°3 - Autorisation - Décision**

Unanimité

Mme WALRYCK

**(n°42) Accompagnement du point info énergie de la maison de la promotion
sociale - avenant à la convention financière 2014 - approbation - subvention**

Unanimité

M. ALCALA

(n°43) Collecte et traitement des ordures ménagères - Rapport sur le prix et la qualité du service pour l'année 2015 - Présentation

Affaire reportée

M. HERITIE

(n°44) Mise en œuvre des contrats de co-développement 2015-2017 - Subventions de Bordeaux Métropole - Conventions - Décisions - Autorisations

Unanimité

M. COLES

(n°45) Régie du marché d'intérêt national (MIN) de Bordeaux Brienne - Compte financier de l'exercice 2015 - Rapport de gestion et rapport d'activités - Présentation

Unanimité

M. PUYOBRAU

(n°46) Rénovation du Centre de gestion de l'espace public 8 - Cofinancement Fonds européen de développement régional (FEDER) - Décision - Autorisation

Unanimité

M. TURBY

(n°47) Marchés publics - Rénovation du muséum d'histoire naturelle de la Ville de Bordeaux - AOO - Décision - Autorisation de signature

Unanimité

M. TURBY

(n°48) Aménagement numérique - Rapport d'activités Inolia 2015 - Présentation

Unanimité

M. SUBRENAT

(n°49) Conventions de co-maîtrise d'ouvrage relative à la gestion du bassin versant de la Jalle de Blanquefort - Communes de Saint-Jean-d'Ilac et Salaunes - Décision - Autorisation de signature

Unanimité

M. le Président Alain JUPPÉ : Ma Chère Collègue, lire tout ça puisque nous l'avons tous sous les yeux... les manifestants qui sont dans le hall sont en train d'enfoncer la porte du conseil, donc je voudrais que nous procédions au vote des affaires regroupées que vous connaissez et que vous avez sous les yeux. Est-ce qu'elles appellent de votre part des remarques ? Pardon Monsieur FEUGAS.

M. Jean-Claude FEUGAS : Monsieur le Président, vote sans intervention 15, 16, 18, 19 contre, VEFA.

M. le Président Alain JUPPÉ : Pas d'autres observations ? Oui, je vous en prie.

M. Serge TOURNERIE : Délibération n°28, vote contre de Jacques GUICHOUX, élu à Saint-Médard-en-Jalles.

M.le Président Alain JUPPÉ : Pas d'autres remarques ?

Mme Virginie CALMELS : Non-participation au vote sur la 8.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame WALRYCK ?

Mme Anne WALRYCK : Non-participation au vote aux dossiers 9, 10, 11 et 40.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame TERRAZA ?

Mme Brigitte TERRAZA (sans micro) : Non-participation au vote au dossier 34.

M. le Président Alain JUPPÉ : Il en est pris note ? Le secrétaire de séance a pris note de tout cela. Donc pas d'autres remarques ? Les délibérations regroupées sont donc adoptées.

Et nous allons voir si nous pouvons commencer la discussion de l'ordre du jour. Peut-être pourrait-on commencer par le Compte administratif qui est le plus urgent. Je vous rappelle que, conformément au Code des Collectivités Territoriales, le Conseil doit élire l'un de ses membres pour présider la séance pendant la discussion et le vote du Compte administratif. Notre règlement intérieur prévoit que c'est le doyen d'âge, Jean-Pierre TURON, qui est d'accord pour le faire. Est-ce qu'il y a des objections ? Il est donc élu à l'unanimité et donc je lui cède la parole pour présider la séance.

Mme Anne-Lise JACQUET : Excusez-moi, je vais préciser une chose, Monsieur le Président, c'est que dans les affaires regroupées, il y a deux rapports 1 et 24 où il y a une désignation des candidats. La désignation des candidats est faite à l'intérieur des affaires.

M. le Président Alain JUPPÉ : Très bien, nous n'y revenons pas puisque c'est voté. Monsieur TURON ?

Mme Anne-Lise JACQUET : Alors nous commençons par le Compte administratif.

M. le Président Alain JUPPÉ : Ça y est, c'est fait. Monsieur TURON préside maintenant.

M. Jean-Pierre TURON : Je vais donc demander au Rapporteur, Patrick BOBET, de donner lecture de ce Compte administratif et de le présenter.

M. BOBET

(n°20) Compte Administratif de l'exercice 2015 - Approbation

M. Patrick BOBET présente le rapport.

M. Jean-Pierre TURON : Nous venons d'entendre la lecture du Compte administratif (CA) pour l'exercice 2015 et donc si certains d'entre vous souhaitent prendre la parole ? Max GUICHARD, Monsieur ROSSIGNOL, Madame CALMELS, d'accord et Monsieur HURMIC. Bon, on va commencer par... Et Madame BEAULIEU. Bon, Max GUICHARD ?

M. Max GUICHARD : Oui, Monsieur le Président, ça sera mon *leitmotiv* tout ce matin puisque nous sommes enfermés, je dis bien enfermés. Je vous demande d'ouvrir des négociations et discuter avec les organisations syndicales, vous l'entendrez au moins vingt fois ce matin.

M. Jean-Pierre TURON : Bien. La parole est à Monsieur HURMIC.

M. Pierre HURMIC : J'avais demandé la parole parce que notre Président de groupe n'était pas là, mais comme il est arrivé

M. Jean-Pierre TURON : Bon, eh bien la parole est à Gérard CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, comme nous l'avons vu en Commission.... Alors attendez, elle est où l'intervention ?

(rires)

M. Pierre HURMIC : On reprend le fil précédent alors. Monsieur le Président, mes Chers Collègues, ce Compte administratif, vous l'avez dit, est le premier de la nouvelle entité Bordeaux Métropole. Pour autant, l'exercice a été peu impacté par cette transformation, dans la mesure où les premiers transferts de compétences intervenus en 2014 et 2015 ont eu peu de conséquences financières à l'exception du rachat des actions détenues par les communes dans le capital de la Société d'Économie mixte RÉGAZ.

Les conséquences de cette mutation pourront véritablement être analysées à partir des comptes 2016. Pour 2015, le rapport fait état d'un certain nombre de *satisfécits* tels que des dépenses de fonctionnement, pour la première fois en baisse à hauteur de 1,09% - nous le saluons - une diminution des restes à réaliser de 18,8%. Le rapport attribue pour une grande part ce *satisfécit* à la stratégie de gestion décidée en 2014. Permettez-nous d'être moins péremptores sur ce constat. Si la généralisation des autorisations de programmes et crédits de paiement ou la gestion active de la dette a sans nul doute permis d'améliorer le taux d'exécution et de contribuer à passer de 58,6% en 2014 à 63,5% de crédits mandatés, il n'est pas inutile de rappeler que l'année 2014 a été une année particulière, caractérisée par des échéances électorales contribuant de fait au gel des projets pendant quelques mois, auquel il convient d'ajouter l'effet « amiante » sur les chantiers de voirie.

De plus, en matière de consommation de crédits, il s'agit en fait d'un retour au niveau de 2013 qui était notre meilleure année depuis 2010, soit avant la fameuse stratégie de gestion.

Il conviendra donc, à notre sens, d'attendre le Compte administratif 2016 pour juger véritablement des impacts de cette stratégie de gestion, axée notamment sur une maîtrise forte des dépenses de personnel, une baisse de 10% sur la mandature des charges de fonctionnement courantes, une baisse de 5% des subventions de fonctionnement aux personnes privées. Loin de nous la volonté de relativiser le contexte contraint dans lequel évolue notre établissement et qui appelle bien évidemment à une gestion rigoureuse. Ces contraintes doivent toutefois nous amener à remettre à plat nos priorités et nos modes d'intervention pour à la fois plus de cohérence, mais aussi plus d'efficacité.

Ainsi, en matière de subventions aux associations, nous sommes sceptiques, très sceptiques, sur l'impact *in fine* de la baisse de 5% de subventions aux associations, car pour beaucoup de petites associations, ces subventions sont un complètement essentiel pour financer des impôts locaux dont le bénéfice social, économique est capital pour notre agglomération. Le remède pourrait s'avérer plus nocif que le mal.

J'ajouterai à titre personnel que ces diminutions de subventions aux associations n'ont rien de comparable aux sommes considérables que nous avons englouties pour l'EURO 2016. Je pense qu'en termes de création d'emploi et de lien social, l'aide que nous apportons traditionnellement aux associations subventionnées par notre établissement me paraissait beaucoup plus créative et source de richesses pour l'ensemble de la Métropole.

Tandis que nous venons de recevoir la lettre de cadrage budgétaire pour le budget 2017, il ne me semblait pas inutile de faire cet aparté. Outre cet aspect, il s'avère que le Compte administratif comme il est d'usage, est le reflet d'une année de vie de notre établissement avec ses aléas, une baisse des investissements directs, liée au décalage de la ligne D, notamment les investissements qui repartent, quant à eux, à la hausse. Et ensuite avec des contraintes, des constantes auxquelles nous nous habituons maintenant, le désormais fameux « effet ciseau » avec le ratio annuités et de la dette recettes de fonctionnement qui se dégrade passant de 8,5% en 2014 à 11,8% en 2015.

Dans un an, le Compte administratif 2016 constituera le premier reflet de l'évolution en tout cas opérée depuis plusieurs mois maintenant, à savoir la première phase de mutualisation des services et les premiers grands transferts de compétences. Nul doute que le débat en sera d'autant plus riche. Je vous remercie de votre attention. Et nous voterons ce Compte administratif.

M. Jean-Pierre TURON : Merci. Madame CALMELS.

Mme Virginie CALMELS : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues. Simplement pour répondre à ce que vient de dire Monsieur HURMIC. Moi, je voudrais quand même saluer la capacité de désendettement de notre collectivité : 1,92 année, c'est assez remarquable dans le contexte.

Par ailleurs, le fait de baisser les dépenses de fonctionnement est là aussi quelque chose qui est rare et *a fortiori* dans les temps actuels en baisse de 1,6% et je rappelle qu'elles étaient en hausse de 4,4% en 2014, de 1,5% en 2013 et de 7,5% en 2012. Donc on comprend bien l'aspect exceptionnel et vraiment donc, je pense, nous devons nous féliciter, de cette performance.

Et puis pour revenir au taux de réalisation des crédits, le fait que le solde des restes à réaliser soit en baisse de 18,8% est, là aussi, un événement extrêmement positif. Monsieur HURMIC rappelait que peut-être, il était difficile de comparer avec une période notamment électorale. Pour autant, ce taux de réalisation à 63,5% comme vous le dites, il est effectivement en ligne avec celui de 2013, à quelques points près qui était à 63,5 également. Mais je rappellerais quand même qu'il était à 58,6 en 2014, mais 60,9 en 2012. Et là nous n'étions pas dans un contexte électoral, mais plutôt pré-électoral. En 2013, on avait le même chiffre qu'aujourd'hui alors qu'on était à la veille des élections. Je pense qu'au contraire, l'action de la Métropole concentre son efficacité au bénéfice de l'investissement et que la métropolisation permet de constater un assainissement des dépenses, une rationalisation qui va dans le bon sens. Je tenais à le souligner.

M. Jean-Pierre TURON : Je vous remercie. Monsieur ROSSIGNOL ? Non ? Madame BEAULIEU.

Mme Léna BEAULIEU : Oui, Monsieur le Président, Chers Collègues, à notre grande surprise, nous avons appris en Commission finances que les baisses de dotations n'étaient pas un drame et que ce Compte administratif prouvait bien qu'on pouvait se passer de 18 millions d'euros dont l'État a amputé la Métropole cette année. Ce n'est pourtant pas le son de cloche que nous avons entendu au dernier congrès des maires ou toutes tendances confondues, les élus ont alerté sur l'asphyxie des collectivités locales et sur les suppressions d'échelons majeurs de la démocratie locale.

Mais il semble que le soutien à la politique gouvernementale rende aveugle, y compris sur les conséquences qu'ont ces baisses de dotations. En premier lieu, sur la capacité d'investissement de Bordeaux Métropole puisque ces dotations représentent encore 48% des recettes. Conséquences aussi sur les dépenses de fonctionnement et particulièrement des dépenses de personnel qui sont en baisse importante. Cela pèsera nécessairement sur notre capacité à assurer le service public attendu par nos concitoyens. Les agents de Bordeaux Métropole l'ont exprimé cette semaine par des mouvements divers qui montrent le malaise face à cette situation et face à une mutualisation qui n'a pour objectif que la réduction de l'emploi public. Une position hélas assumée par tous dans cette assemblée.

L'autre aspect, c'est évidemment la fiscalité avec une évolution des impôts ménages plus dynamique que les impôts économiques ; un phénomène permanent depuis la suppression de la taxe professionnelle. Voilà donc en l'absence de fiscalité économique dynamique, sur qui reposent les efforts demandés par l'État. Sur les familles déjà en grandes difficultés et à qui on expliquera ici que la piscine ne peut pas être construite faute de moyens nécessaires. Là, l'encadrement des TAP (temps d'activités périscolaires) dans les écoles doit être allégé. Ce n'est pas acceptable.

Pour ce qui est des investissements, le taux de réalisation prouve l'ampleur des besoins et qu'on aurait pu faire encore mieux. À l'exemple de l'habitat, des opérations 50 000 logements et les transports en commun. Pour le reste, les services semblent bien en peine à réaliser les objectifs affichés. C'est le cas notamment sur des champs aussi importants que la politique de la ville, 45%, et le traitement des déchets, 56%. On peut se demander si les moyens de nos services ne sont pas déjà insuffisants pour remplir nos objectifs. On en revient donc à la politique austéritaire qui va à l'encontre des besoins.

Pour finir et puisque nous aborderons dans deux semaines le Budget Supplémentaire, des gestes importants peuvent être faits pour rétablir de la justice dans ce budget vis-à-vis du personnel d'abord, en accédant par exemple à la demande de prise en

charge intégrale du surcoût de la complémentaire santé et aussi vis-à-vis des petites associations en annulant la baisse de 5% de leurs subventions comme l'avait suggéré Monsieur BOBET lors du dernier conseil. Merci.

M. Jean-Pierre TURON : Madame Véronique FERREIRA

Mme Véronique FERREIRA : Monsieur le Président, Chers Collègues, le Compte administratif présenté montre une bonne gestion des finances de Bordeaux Métropole. Parmi tout ce que vous avez dit, Monsieur le Vice-président, peut-être quelques points particuliers. Noter qu'effectivement, il y a une rupture certes temporaire, mais bien présente de l'effet ciseau et cela grâce à la poursuite de la maîtrise des dépenses avec une maîtrise des dépenses de personnel remarquable et remarquée.

Une stratégie de remboursement anticipé des emprunts les plus onéreux, une épargne nette en augmentation ce qui n'est pas simple dans cette période, une annuité de la dette satisfaisante et plusieurs ratios qui clignotent encore au vert. Avec, à noter aussi, une amélioration du taux de réalisation en investissement avec 63,5% quand la moyenne sur les cinq dernières années était de 58,4%.

C'est vrai que la vigilance, pour les années à venir, et vous l'avez soulignée, Monsieur le Vice-président, concerne la dette. Non pas aujourd'hui, on ne peut que se satisfaire d'une capacité de désendettement à moins de deux ans, mais la dette à venir. En effet, maintenant, l'emprunt représente depuis deux ans, un quart de nos besoins en dépenses d'équipement. Et le ratio de l'annuité de la dette par rapport aux recettes de fonctionnement se dégrade nettement, même si cela s'explique comme vous l'avez fait par des remboursements anticipés, on sent quand même une dégradation. Ainsi même si les données financières de ce Compte administratif sont particulièrement satisfaisantes, on sait tous que la période à venir ne sera pas simple. Alors, oui, il faut continuer à maîtriser nos dépenses pour sauvegarder au mieux notre capacité d'autofinancement et par la même notre capacité d'investissement. Nous sommes certains de cette nécessité, mais nous voudrions pour autant non pas alerter, mais au moins appeler à la vigilance sur certains points.

Pas appeler à la vigilance sur les objectifs des grandes masses financières, mais appeler à la vigilance sur les répartitions à l'intérieur de ces grandes masses financières et ceci en trois points.

Sur le premier, en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement qui je le redis ont été bien maîtrisées, on peut porter notre attention sur la question des subventions, cela a déjà été souligné. Parce que pour maintenir l'objectif qui était au BP de moins 5%, même si à l'arrivée on est à - 0,2, il a fallu contraindre l'enveloppe pour les organismes de droit privé afin de tenir compte des augmentations obligatoires sur les conventions et les contributions obligatoires. Ainsi, on peut noter qu'il y a eu 230 000 euros de moins pour l'action culturelle et autant pour le développement économique. Alors qu'il faille contraindre, je ne la nie pas, mais c'est sur la répartition des efforts à fournir que je souhaite alerter. Par exemple, l'action culturelle a eu 13% de moins par rapport à l'année précédente.

Deuxième point toujours sur le fonctionnement, la question de la maîtrise des dépenses de personnel. Les contenir à une augmentation de 725 000 euros a été un tour de force cette année, surtout si on compare à l'augmentation de l'année précédente qui était de 6,8 millions. On est bien conscient qu'on ne pourra pas retrouver ce chiffre dans les prochains CA, vous l'avez dit Monsieur BOBET, on ne le retrouvera pas et dans tous les cas, ce n'est certainement pas souhaitable. L'objectif donné est que l'augmentation ne dépasse pas 1,75%. C'est un objectif qui paraît

réaliste dans le contexte budgétaire actuel, mais dans le détail, les efforts demandés semblent répartis de manière trop uniforme. Ainsi, les pôles territoriaux qui se sont créés cette année absorbent de nouveaux personnels, absorbent de nouveaux métiers, absorbent de nouveaux usages. Et c'est en pleine création que les mêmes efforts leur sont demandés, rendant ainsi presque impossible le maintien de la même qualité de service public. Sans toucher à l'enveloppe globale et au fait que chacun doit faire des efforts, c'est indéniable, ne pourrait-on pas se poser pour réfléchir à une autre répartition des efforts nécessaires entre les services ?

Mon troisième point concernera l'investissement. Les dépenses d'investissement sont en baisse de manière importante et certes les décalages liés au tram expliquent beaucoup de choses. Vous l'avez dit, nous sommes passés de 162 à 64 millions. Et si les autres dépenses d'équipement hors tram représentent certes une augmentation de 31 millions - ça les ramène finalement au niveau de 2013 - la mise en œuvre bienvenue des autorisations de programme a permis d'ailleurs de retrouver ce niveau, là aussi, il faut être attentif à leur répartition. Quand on regarde par grands domaines, par exemple dans le domaine « Cadre de vie », ça a été souligné par Madame BEAULIEU, le cadre politique de la ville n'a été consommé qu'à 45%.

Dans le domaine économique, je souhaiterais alerter, comme l'année dernière, sur la question de l'accueil d'entreprises qui n'a été consommé qu'à un peu plus de la moitié, soit 9,6 millions pour 14,2 millions inscrits et bien sûr le soutien aux acteurs de la vie économique n'a été consommé qu'à 27%, c'est-à-dire à hauteur de 1,3 million d'euros sachant que l'année dernière, on n'avait pas été beaucoup plus haut à 1,5 million, nous avons déjà alerté à ce sujet.

Enfin dans le domaine mobilité, on constate un meilleur engagement sur les itinéraires intercommunaux et structurants, mais moins de la moitié des investissements en ce qui concerne la voirie de proximité. Et bien sûr ça serait étonnant qu'on n'en parle pas dans cet hémicycle, il faut mentionner notre souci récurrent sur la consommation du FIC avec 3,3 millions d'euros mandatés sur 7,5 qui avaient été votés, et la question de l'amiante, si elle est réelle, ne peut pas tout expliquer à elle seule.

Ainsi, en conclusion, nous saluons la bonne gestion de Bordeaux Métropole, les efforts réalisés vont globalement dans le bon sens, mais nous souhaitons que soit apportée une attention particulière sur la répartition de ces efforts. Je résume sur les subventions aux associations fondamentales pour le lien social, sur les efforts RH (ressources humaines) en tenant compte de l'évolution de Bordeaux Métropole et de son contexte particulier et bien sûr une meilleure consommation des crédits d'investissement et de proximité en soutenant tous les projets, en accélérant le rythme des projets communaux et intercommunaux. Je vous remercie.

M. Jean-Pierre TURON : Bon s'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je vais le redonner.... Monsieur COLOMBIER ?

M. Jacques COLOMBIER : Oui, merci Monsieur le Président. Très rapidement, ce Compte administratif reflète évidemment la première année d'exécution de la Métropole. Les recettes de fonctionnement augmentent de près 25%, les dépenses de fonctionnement baissent de 1,92%. En investissement, les recettes baissent de 3 millions d'euros et les dépenses augmentent de 6,24. Ces ratios montrent que nous contenons enfin les dérives passées qui, annuellement, voyaient l'augmentation régulière et importante des dépenses de fonctionnement.

Les charges de personnel sont stables, je pense que nous devons continuer dans cette voie. En revanche, nous constatons, en effet, un emprunt soutenu par rapport à

2013 et 2014. De même l'encours de la dette est important et en augmentation à 609,7 millions. C'est une dégradation et elle pèsera, d'après moi, lourdement sur nos finances au fil des années à venir. Grand classique, la fiscalité directe augmente avec la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. La réalisation du budget 2015 n'a pas eu mon approbation dans les choix qui sont les vôtres, aussi je m'abstiendrai sur ce Compte administratif. Merci.

M. Jean-Pierre TURON : Je vous remercie. S'il n'y a pas d'autres demandes, je donne la parole à Monsieur BOBET qui va pouvoir faire une synthèse des observations.

M. Patrick BOBET : Merci Monsieur le Président. Répondre tout d'abord à Pierre HURMIC. On peut effectivement non pas se glorifier, mais se réjouir des chiffres qui sont présentés parce qu'ils sont plutôt positifs. Tout de même, comparer cette année à 2014, année d'élections, ça peut se faire, mais malgré tout, il y a bien une rupture dans la provision de la masse salariale. Tout le monde le reconnaît largement, tout de même. On était sur une moyenne de 3,5 voire 4%, on est à 0,055. Quant au fonctionnement, c'est la première année, c'est vraiment la première année qu'il diminue et de 1,9%, c'est tout de même important.

Deux questions ont été posées par vous-même et par Madame Léna BEAULIEU sur les subventions aux associations. Je sais que les avocats ont tendance à parler, peut-être que les médecins écoutent plus et lisent, mais il faut lire la lettre de cadrage. Je me demande si vous l'avez lue, Monsieur HURMIC. Alors, je vous la lis peut-être, comme ça tout le monde va en prendre connaissance ensemble. Elle précise bien « L'enveloppe globale allouée aux subventions de fonctionnement pour les organismes de droit privé devra être strictement maintenue à son niveau 2016 », donc je l'ai, suite aux efforts entrepris depuis deux ans. Voilà la réponse, elle est écrite. Je suis étonné que vous fassiez référence à cette lettre alors que vous ne dites pas ce qui est écrit. « Il est proposé qu'elle soit gelée ». C'est écrit en toutes lettres et vous l'avez lu semble-t-il comme moi-même depuis deux jours. C'est la réponse que je voulais faire à Madame Léna BEAULIEU de cette façon-là.

Concernant la prise en charge de l'IPSEC, nous avons proposé d'en prendre en charge la moitié, c'est déjà important tout de même. Nous aurions pu aller à 100%, c'est votre proposition, ça n'a pas été la nôtre. Nous pensons qu'en prendre en charge la moitié est quand même de nature à satisfaire à peu près les demandes qui nous sont faites. Je partage la préoccupation de Véronique FERREIRA et de Monsieur COLOMBIER pour la dette. Bien sûr ne pas être endettés nous permet de nous ré-endetter beaucoup plus. Je suis bien d'accord qu'il est important de se désendetter chaque fois qu'on peut le faire et nous le faisons, malgré tout.

Quant aux dépenses de fonctionnement qui ont été mises en avant, dépenses de personnel, je suis d'accord avec Véronique FERREIRA, il faut essayer de mieux répartir les efforts de toute nature y compris vers les pôles territoriaux. C'est un travail à faire en interne. Nous pouvons nous y atteler bien sûr. Quant à la mauvaise utilisation de l'investissement en termes de crédits économiques, nous ne sommes pas tous seuls dans cette aventure-là. Nous avons, depuis quelques années, augmenté très nettement tout de même les budgets alloués à l'action économique, très nettement : nous sommes passés de 40 à 60 millions pratiquement. Si nous ne dépensons pas tout, c'est parce que nous avons parfois des cofinancements et tant que les co-financeurs n'ont pas eux-mêmes avancé, nous sommes obligés d'attendre.

Concernant aussi les crédits de dépenses d'équipement, je vous rappelle que l'amiante a quand même été un frein très important, les deux dernières années.

Voilà Monsieur le Président, les réponses que je souhaitais faire globalement sur ce qui m'a été demandé.

M. Jean-Pierre TURON : Merci. Avant de passer au vote, je vais demander à Monsieur le Président de quitter la salle. Excusez-moi, mais... On va pouvoir, de manière tout à fait réglementaire, voter. Quels sont ceux qui n'approuvent pas les conclusions du rapport qui vient d'être émis, du Compte administratif ? Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Le groupe... Non ? Qui s'abstient ? Monsieur COLOMBIER. Qui vote pour ? Tout le reste, je vous remercie. Le Compte administratif est adopté.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur COLOMBIER

M. Jean-Pierre TURON : On demande au Président de revenir.... Monsieur le Président, à l'unanimité moins une voix abstention, le Compte administratif est adopté.

(Applaudissements)

M. le Président Alain JUPPÉ : Mes Chers Collègues, je vous remercie de votre confiance et je voudrais surtout remercier l'ensemble des élus, les Vice-présidents notamment, nos services aussi qui par les efforts de gestion qui ont été les nôtres ont permis d'atteindre ce résultat, ça sera plus difficile l'année prochaine. Il faut en être bien conscient donc il faut maintenir cette ligne. Nous allons poursuivre l'ordre du jour, Madame la Secrétaire de séance ?

Mme Anne-Lise JACQUET : Transports et déplacements, parcs de stationnement, rapport annuel pour exercice 2015, affaire n°3, Christophe DUPRAT.

M. DUPRAT

(n°3) Parcs de stationnements - Délégation de service public BP3000 et Central Parcs - Rapports annuels pour l'exercice 2015

M. Christophe DUPRAT présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Monsieur le Vice-président. Qui demande la parole ? Madame DELAUNAY et Monsieur GUICHARD. Madame DELAUNAY

Mme Michèle DELAUNAY : Cette présentation, en effet, est sommaire. Elle est aussi remarquablement optimiste, en particulier dans le texte du délégataire qui nous dit avec beaucoup de gentillesse « La hausse sensible des résidents illustre parfaitement l'attrait actuel de la ville, ville préférée des Français et la modification structurelle de nombreux bureaux du centre-ville en logements ». J'adore le « L'effort commercial et de communication à destination des résidents contribue aussi à leur forte augmentation ». « L'effort commercial », nous en avons la preuve aujourd'hui. Ces résidents, en réalité, dans la vraie vie, ont-ils vraiment bien le choix ? Avec l'augmentation du stationnement payant et la problématique du deuxième véhicule,

les ménages n'ont pas d'autres choix que de se tourner vers les parkings souterrains et leurs abonnements résidents.

L'augmentation croissante 17% devrait, au contraire, justement permettre un effort commercial à destination de ces résidents avec une politique tarifaire moins pénalisante pour ce public contraint et captif.

D'autre part dans le compte-rendu, plus loin dans ce compte-rendu, l'enquête de satisfaction révèle, sur le thème de la mobilité urbaine et de l'utilisation des nouveaux modes de déplacement, que seul 1% des personnes interrogées dit utiliser le service de voitures en libre-service BlueCub. Alors que la Métropole est très engagée sur ces questions de plurimodalité, ne serait-il pas pertinent au contraire qu'une politique tarifaire plus incitative soit mise en place pour l'utilisation des véhicules d'autopartage et de véhicules électriques qui sont notoirement et à l'évidence sous utilisés.

Enfin, sur les recettes, malgré une augmentation de 5,9% pour l'ensemble des parcs et un dépassement de 10 millions de recettes, il est stipulé que ces dernières sont très en dessous des prévisions du compte d'exploitation prévisionnel du contrat de (DSP) Délégation de Service Public. On a un peu de mal à comprendre comment avec une hausse de fréquentation et une augmentation des abonnements résidents qui étaient déjà importantes, les prévisions pouvaient être meilleures à moins d'une augmentation des tarifs déjà très élevés. Cet écart amène, une fois de plus, une réflexion sur la conception d'une politique globale et intégrée du stationnement.

Par ailleurs, en quoi la politique tarifaire mise en place par les délégataires évite, aujourd'hui plus qu'hier, les effets de bord qui saturent les villes limitrophes de Bordeaux et asphyxient des quartiers entiers ? Nous n'avons, par ailleurs, pas eu de retour sur l'observatoire du stationnement qui s'est déroulé le 10 mai dernier. À l'occasion des conseils de quartier, il m'a été rapporté et de cela je me félicite, que les propositions que j'ai formulées du moins certaines d'entre elles concernant les aides ménagères et les aides à domicile pourraient être prises en compte et je m'en féliciterais alors.

Je tiens par ailleurs à revenir, en quelques phrases, sur la vente de Central parcs et BP3000 que nous avons découverte dans l'édition de Sud-Ouest du vendredi 17 juin. Je crois que tous parmi nous, nous avons été choqués de ce manque d'information bien que le changement de demain n'ait pas d'impact, du moins apparemment, sur la délégation de service public. Cette situation sans information des élus est tout à fait anormale alors qu'elle concerne les équipements publics.

Monsieur le Président, vous me permettrez une remarque qui montre, une fois de plus, une certaine dissociation entre la vie réelle et les élus. Les Britanniques en font l'expérience aujourd'hui avec, une fois encore, la césure entre le peuple et la conception de la majorité des élus. Comment peut-on accepter ou comprendre en tout cas que le plan de stationnement de la ville de Bordeaux et de la Métropole soit conçu par quelqu'un qui n'a, depuis 44 ans, jamais cherché une place de stationnement pour lui-même. Je crois que c'est une véritable question et que nous devons la poser. S'il y a un sujet qui devrait être examiné en concertation avec le public, en concertation avec ceux qui ont des obligations professionnelles, familiales au quotidien, c'est celui-ci. Or sur ce sujet, nous avons des informations en Conseil de quartier après coup, mais il n'y a pas de consultation véritable ni dans les quartiers ni au sein de la Métropole et personnellement, je le regrette grandement.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur GUICHARD ?

M. Max GUICHARD : Oui, je vais m'appuyer sur les propos intéressants de Michèle DELAUNAY puisque, notamment, elle a dit : « Il y a une césure entre la vie réelle et les élus ». Eh bien ma Chère Michèle et mes Chers Collègues, on est en pleine césure. On délibère tranquillement alors qu'il y a un grand nombre d'agents de notre maison qui est en grève et en lutte et allez, on continue tranquille, la vie est belle, ben oui ! Il n'y a pas qu'en Angleterre, la césure Michèle, elle est ici. Est-ce qu'on la relève cette césure ou on ne la relève pas ? Ça ne vous gratte pas non de faire cette séance sans qu'on parle de leurs problèmes, ça ne vous gratte pas ?

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci, Monsieur DUCHENE ?

M. Michel DUCHENE : Oui, Monsieur le Maire. Moi je trouve que... Monsieur le Président pardon et Monsieur Maire. Je trouve que notre politique en particulier sur Bordeaux concernant le stationnement est une politique extrêmement cohérente. Elle est née dans les années 95-2000. Elle a été pensée par le Maire et ses équipes et les services de la ville et de la Métropole, elle est extrêmement cohérente, Madame, parce qu'elle cherche un équilibre. Elle cherche un équilibre entre l'accès de la voiture dans la ville et la nécessaire protection des habitants de cette ville contre la pollution, les embouteillages et le bruit.

En réalité, une place très importante dans les parkings a été donnée aux résidents avec des prix plutôt corrects en tout cas dans la moyenne de ce qui se pratique en France, ce qui permet aux habitants du centre-ville, avec le stationnement de surface, le stationnement payant de surface et le stationnement en souterrain dans les parkings en ouvrages, de trouver généralement une place de stationnement assez facilement.

Après, tout dépend de ce qu'on attend de la ville au quotidien voire de la ville de demain. Est-ce que c'est une ville qui doit être envahie par les voitures ou est-ce que c'est une ville qui doit donner une juste place à la voiture ? Je trouve que les politiques qui ont été menées depuis cette époque ont démontré que Bordeaux était une ville plutôt performante. Aujourd'hui, nous sommes une ville pas trop polluée justement parce que le Maire a su prendre des décisions fortes et équilibrées en particulier en créant un contrôle d'accès de près de - vous m'écoutez Madame, bien sûr - de 80 hectares, un contrôle d'accès extrêmement important qui a permis de stopper la circulation de transit, de créer du stationnement, de réduire la pollution et les embouteillages. Ce qu'il y a de plus important peut-être dans cette politique, c'est que le cœur de ville a été protégé et sauvé. Et il suffit de se déplacer en France pour visiter un certain nombre de villes qui ont abandonné leur centre-ville pour se rendre compte à quel point la politique du Maire de Bordeaux a été performante.

Ensuite sur le prix des parkings, oui, c'est vrai on peut considérer qu'ils sont élevés. Oui. Et c'est un peu partout dans toutes les autres villes, il faut aussi donner un juste prix à la place de parking dans le centre-ville pour essayer d'éviter une trop attractivité de la voiture. Et je suis extrêmement étonné, Madame - et permettez-moi, je vais être un peu désagréable parce que je lis régulièrement votre blog et quand même, nous sommes parfois un peu trainés dans la boue - je suis extrêmement surpris parce que vous faites souvent référence à votre profession de cancérologue, si je me le permets c'est que vous y faites référence et jamais jamais je ne vous entends parler de pollution dans la ville. Il y a une étude, dont vous devez avoir entendu parler, de l'Agence de santé publique, elle est très intéressante parce que, pour une fois, elle ne mène pas cette étude au niveau européen, mais au niveau local, et elle démontre 48 000 morts par an sont dus à la pollution atmosphérique en particulier due à la voiture. Aujourd'hui, la pollution atmosphérique est la troisième cause de mortalité après le tabac et l'alcool dans les grands centres urbains. La

politique que nous avons menée, depuis toutes ces années-là, c'est pour protéger la santé des habitants des villes, pour leur permettre d'accéder en voiture bien sûr, personne n'a jamais dit qu'il fallait interdire la voiture, mais donner une juste place à la voiture et inventer d'autres modes de transport.

Et la Métropole et la ville de Bordeaux, grâce son Maire, ont inventé tout un système de transport du tramway, aux navettes fluviales, aux voitures électriques, pour justement construire la ville de demain. Et je crois que quand on se promène dans Bordeaux, on ne peut que se dire, au bout du compte, que cette politique est une vraie réussite.

L'autre aspect, permettez-moi, vous avez été celle qui a, d'une certaine manière, très nettement retardé la ligne D. Vous avez fait des pieds et des mains pour que cette ligne D ne se réalise pas, de manière parfois démagogique en donnant raison aux riverains ou aux commerçants. Mais c'est tellement facile d'aller dans une rue, c'est tellement facile d'aller dans un commerce pour dire « Mais bien sûr, vous devez vous garer devant votre commerce, bien sûr le Maire vous dérange avec cette politique » mais c'est tellement plus difficile et plus courageux de dire « Oui, nous allons transformer la ville et nous allons améliorer votre cadre de vie ». Et si nous avons perdu autant de temps sur la ligne D, très franchement, c'est à cause de vous. Et si vous vous retournez sur votre politique et votre action, effectivement, il y a une dissociation entre la vie réelle et dans votre cas, la vie politique et peut-être avez-vous envisagé de démissionner d'ailleurs ?

(Applaudissements)

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur David.

M. Jean-Louis DAVID : J'applaudis aussi les propos de Michel DUCHENE sur la politique de stationnement de la ville, je vous rassure, qui est particulièrement cohérente, qui est partagée par les habitants, qui est concertée contrairement à ce que vous voulez bien essayer de dire dans les commissions permanentes ou dans les conseils de quartier. L'engagement que le Maire a pris et que nous avons pris ensemble de couvrir d'un stationnement résident jusqu'aux boulevards sera tenu avant la fin du mandat. Et les riverains qui demandent à ce que cette extension soit un peu plus rapide que nous l'avons prévue sont assez importants.

Deuxièmement, je vous rappelle que sur l'Observatoire du stationnement sur lequel mon collègue Christophe DUPRAT aura à répondre tout à l'heure, vous étiez invitée à l'Observatoire du stationnement et vous n'êtes pas venue. Dommage, vous auriez pu vous faire représenter à cette occasion-là. Et vous avez reçu d'ailleurs les conclusions, le groupe PS a reçu les conclusions de l'Observatoire aussitôt après qu'elles aient été établies. Ça se passe dans un climat plutôt d'intérêt général, plutôt d'organisation paisible de la totalité du territoire et en tout cas pas politiquement polémique.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur CHAUSSET ?

M. Gérard CHAUSSET : Oui, Monsieur le Président, Chers Collègues, un certain nombre de choses ont été dites par différentes personnes. Je suis assez proche sur un certain nombre de points notamment sur la politique pour lutter contre la prolifération de la voiture en centre-ville, je suis assez proche de certains propos de Michel DUCHENE. Et je pense qu'on a besoin d'avoir un peu de vision, d'élever le débat sur cette politique de stationnement. On a quand même un problème, même si

par ailleurs vous dites que la politique de stationnement est cohérente, on a quand même un problème – ça, c'est quand même un héritage du passé – c'est qu'on a un nombre de places de parking en centre-ville qui est largement supérieur aux autres agglomérations. On a 0,061 place par habitant. Montpellier c'est 0,32, Toulouse 0,26, 0,22 sur l'ensemble de La Cub, 0,20 sur Nantes et 0,15 sur Lille. Ce ne sont pas les places de stationnement qui manquent sur l'agglomération et notamment sur le centre-ville de Bordeaux. Évidemment, ça crée aussi un appel d'air et on a là, je pense, une difficulté. On a une sorte de schizophrénie entre vouloir faire plaisir aux riverains, vouloir faire plaisir aux commerçants pourquoi pas certaines fois et ce n'est pas non plus totalement idiot, mais aussi il faut pouvoir mettre en place une politique de contrainte de la voiture parce que si on n'a pas de politique de contrainte de la voiture, la voiture c'est comme un gaz, ça se met partout où il y a de la place.

Je pense que là, c'est une vraie vision qu'il faut avoir. Je dirais à mon amie, Michèle DELAUNAY, « Il faut sur ce dossier, je pense, revoir parfois vos arguments ». Ça, c'est le premier point.

Second point, sur le dossier en lui-même, je dirais qu'au regard des rapports que l'on a eus, je pense que... je vais faire un peu d'historique, on a bien fait de créer ParCub et d'avoir une régie parce que quand on voit ce qui se passe, que l'on apprend incidemment parce que Michel DUCHENE pose la question que les parkings sont en vente... On l'a appris en commission et contrairement à ce qui a été avancé hier dans une autre commission - je m'adresse à Christophe gentiment - TRANSDEV a fait un communiqué de presse le 14. C'est-à-dire qu'il y a eu un débat. On a appris que les parkings étaient en vente et, le lendemain, TRANSDEV faisait un communiqué pour informer la presse. C'est pour dire un petit peu qu'il faut voir comment les choses se passent. Et je trouve que c'est vrai, après c'est des affaires privées, très bien, mais il est quand même anormal qu'on ne soit pas vraiment bien informés. Peut-être que les services l'étaient, qu'ils n'ont pas eu le temps, je ne sais pas trop, mais on voit en tout cas qu'a *contrario* on a bien fait, à cette époque, de passer en régie parce que c'est un outil qui nous permet de maîtriser, d'avoir une vraie politique de stationnement.

On peut la critiquer, il y a des choses qui pourraient être faites différemment, mais en tout cas, c'est à la main des élus et c'est quand même plutôt une bonne chose.

À partir de là, je conclurai tout simplement, on n'a pas encore les effets de la politique du quart d'heure, on verra l'année prochaine ce que ça va donner. Aujourd'hui *a priori*, les délégataires ne s'en plaignent pas. On voit que les résultats sont plutôt positifs. Ça voudra peut-être dire qu'il faudra, si possible, revoir certaines délégations, certains contrats et qu'on a un vrai projet à mettre en œuvre sur une vraie politique de stationnement avec ces parkings pour vraiment atteindre la part modale que l'on s'est fixée. Je rappelle 15% de vélos, augmentation du transport collectif. Ça veut dire qu'il faut jouer sur cette politique de stationnement de façon peut-être un peu plus contraignante qu'on le fait encore aujourd'hui. Sans interdire la voiture, on le sait, mais en même temps en jouant vraiment sur l'offre que l'on a et ça, je pense, que c'est vraiment un dossier prioritaire. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Madame DELAUNAY ?

Mme Michèle DELAUNAY : Je voudrais répondre très posément et objectivement à Monsieur DUCHENE qui a trahi à la fois ma pensée et mes actes dans son intervention.

Premier point, Monsieur DUCHENE, je n'ai jamais été contre la ligne D, j'ai été contre le trajet de la ligne D et c'est vrai je donnais ma préférence à Caudéran, 45 000 habitants, et je pense que cette préférence était largement justifiée. En tout cas, on m'en rend le témoignage à répétition. C'est-à-dire que je ne suis pas contre le

transport en commun, je rassure aussi Monsieur CHAUSSET, j'étais pour un trajet différent et favorisant les Bordelais.

Deuxième point, je vous remercie Monsieur DUCHENE, de lire mes publications. Il a globalement raison, mais il n'est pas assez attentif, car ma dernière publication sur la pollution date d'hier. La dernière où je fais état de l'étude et où je vais un peu chercher aussi dans les plis du drap, car nous savons que les décès de la pollution sont pour 80% des décès chez des personnes dont les poumons sont déjà altérés par l'utilisation du tabac.

Dernier point, je suis pour une contrainte de la voiture. Je regrette dans celle que nous appliquons à Bordeaux et en particulier aujourd'hui que, malgré des bénéfices considérables et une augmentation des résidents, nous augmentons la pression financière sur les Bordelais. Et je regrette que dans le stationnement résident, il n'y ait pas une attention plus marquée sur la situation sociale des personnes. Et cela, je crois est complètement, moi aussi, en équilibre avec mes engagements, et cohérent, et je crois que personne à l'intérieur de soi-même ne peut être contre.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur DUPRAT ?

M. Christophe DUPRAT : Oui Monsieur le Président, mes Chers Collègues, ce qu'il y a de bien avec Madame DELAUNAY c'est qu'elle peut penser que tout ce qu'elle dit est vrai. Mais malheureusement, ce n'est pas le cas.

Je regrette, Madame DELAUNAY, que vous ne soyez pas venue à l'Observatoire du stationnement parce que vous auriez rencontré non seulement les opérateurs de stationnement, mais les gens qui ont des problèmes avec le stationnement, que nous avons invités. C'était des habitants de Bordeaux ou d'ailleurs qui sont venus témoigner. Et nous leur avons apporté ce jour-là, je regrette d'ailleurs que Sud-Ouest ne l'est pas forcément repris, un certain nombre d'avancées d'expérimentations qui vont être mises en place dans les mois qui viennent. Vous avez parlé tout à l'heure notamment des personnels de santé, mais ce ne sont pas les seuls. Il y a aujourd'hui des gens à qui on va proposer d'élargir le périmètre des parkings résidents sur des parkings de ParCub en premier parce que c'est plus facile puisqu'ils sont à notre portée. On va proposer une expérimentation d'utiliser la dépression charretière ou la DVL pour pouvoir garer une voiture, tout un tas de choses qui ont été proposées, à ce moment-là, et je regrette que vous n'ayez pas été présente.

Quant à l'information sur la vente, ça va être très clair, nous l'avons apprise certes en commission, la commission avait lieu le lundi matin à 9 heures. Les services l'ont appris le vendredi après-midi. À moins de nous téléphoner le week-end, je ne vois pas tout à fait comment ils auraient pu le faire. Je constate que, deux jours après, dans la presse, paraît un article. Je ne sais pas si c'est un communiqué de TRANSDEV, mais dans le communiqué de TRANSDEV je ne pensais pas qu'il y avait : « Personne à contacter : Gérard CHAUSSET ». Je ne pense pas ou alors il est aujourd'hui salarié de TRANSDEV.

M. Gérard CHAUSSET : Non, mais les journalistes, ils font leur travail, mon Cher Christophe et l'article, il est paru vendredi.

M. le Président Alain JUPPÉ : Mes Chers Collègues, il y a une règle minimum, c'est que l'orateur qui a la parole parle et les autres écoutent.

M. Christophe DUPRAT : Dire ce qui s'est passé en commission dans Sud-Ouest ne me semble pas la meilleure des choses que l'on ait à faire. Aujourd'hui qu'est-ce qui va se passer ? Si ça s'avère réel, que TRANSDEV devient le nouvel opérateur de BP3000, eh bien nous aurons ici, en ce même conseil, à voter si nous sommes d'accord ou pas. Mais ce n'est pas pour être d'accord ou pas, c'est pour garantir que les engagements pris en 2000 dans le contrat de délégation de service public et notamment pas que les tarifs, mais la garantie *a maxima* pour que nos parkings puissent être garantis, si jamais il se passait quelque chose, par rapport à cela.

Aujourd'hui, nous avons un opérateur qui est Parcub qui fait un certain nombre d'opérations. Je pense notamment aux Petits rouleurs, ce sont des gens qui ne sortent pas souvent en voiture, ils paient moins cher que ceux qui sortent tous les jours. Voilà, par exemple, une chose qui permet de laisser la voiture au garage et pas l'utiliser tous les jours. Aujourd'hui quand nous avons signé ce contrat en 2000 avec BP3000, les politiques de mobilité de la Métropole n'étaient pas les mêmes qu'elles ne sont aujourd'hui. S'il faut renégocier le contrat, on le renégociera en améliorant ce qui peut être fait. Je pense qu'aujourd'hui, avoir nos délégataires plutôt en équilibre financier, est plutôt une bonne chose. Je crois que c'est quand même la pérennité de nos parcs. Nous en sommes quelque part propriétaires, ils sont à nous. Les parcs, ils sont à nous, donc on les récupérera un jour lorsque la délégation sera terminée et on sera content de les avoir bien gérés par rapport à cela.

Avec Jean-Louis DAVID, on a mis en place avec la volonté du Président, cet Observatoire du stationnement. Il s'est réuni une fois, il se réunira régulièrement et c'est comme ça qu'on pourra avancer sur le stationnement en prise directe avec ceux qui ont des difficultés ou ceux qui opèrent dans le stationnement. Nous ne sommes pas, nous les élus, spécialistes de ceci ou ceci. C'est ceux qui le vivent.

Quant à Madame DELAUNAY, ça ne fait pas 44 ans que je cherche une place de stationnement, ce n'est pas possible puisque je n'ai passé le permis qu'en 1984, mais ça fait 32 ans que je cherche une place de stationnement.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien mes Chers Collègues, nous allons, non Monsieur CHAUSSET on va accélérer maintenant un peu. Tout le monde s'est exprimé là-dessus. Un mot si vous voulez, mais rapidement.

M. Gérard CHAUSSET : Juste pour dire à Christophe, moi j'apprécie ta connaissance des dossiers et ta volonté de défendre le transport, mais sur ce point-là, on a une différence. Je n'avance pas masqué, il y a mon nom d'écrit parce que j'ai été interrogé et je n'ai pas trahi de secret. J'ai dit simplement qu'il y a eu des débats. Voilà. Et je pense qu'en la matière, il est important... une commission, ce n'est pas un vestiaire de football.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Moi je n'ai rien contre les vestiaires de football. Alors on met aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Madame la Secrétaire de séance.

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur COLOMBIER,
Madame DELAUNAY**

Mme Anne-Lise JACQUET : Direction générale des finances et de la commande publique, vente en VEFA à la société d'HLM ERILIA, Monsieur BOBET.

M. BOBET

(n°19) VILLENAVE D'ORNON - Société anonyme d'HLM ERILIA - Charge foncière et acquisition en VEFA de 174 logements collectifs locatifs, avenue Mirieu de Labarre - Emprunts d'un montant total de 16.520.410 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

M. Patrick BOBET présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Très bien. Qui demande la parole sur ce dossier ? Personne. Gérard a-t-il retrouvé ses papiers ? Non ? Ne vous forcez pas, ne vous forcez pas.

M. Gérard CHAUSSET : Sur Villenave, c'est la 19, tout à fait. Monsieur le Président, Chers Collègues, au-delà de l'importance du nombre de logements locatifs acquis en VEFA au regard des autres dossiers du même type que nous avons l'habitude d'examiner, c'est bien entendu du projet urbain dans lequel ces logements s'inscrivent dont je veux parler à travers mon intervention, à savoir le projet du Domaine de Geneste porté par VIZZION Europe.

Vous ne l'ignorez pas, notre groupe et les écologistes à Villenave-d'Ornon se sont farouchement opposés au projet qui l'a précédé, le projet de la plantation, tout comme ils le sont aujourd'hui au projet du Domaine de Geneste. Il nous semble que ce projet est une erreur historique fondée sur des logiques qui sont dépassées. De quoi parle-t-on ? D'un énième projet de golf sur 80 hectares avec ses équipements associés : hôtel, club house, et deux complexes immobiliers sur une zone NATURA 2000 et une ZNIEFF dans une zone stratégique sur le plan du risque inondation où se pratiquait, il n'y a encore pas si longtemps, de l'élevage.

Il s'agit du projet de terrassement de 81% de la surface du site et de l'imperméabilisation de 74% de la superficie aménagée dans une zone de grandes richesses écologiques. On nous répond que le Sud de l'agglomération souffre d'un déficit de golf. Pourtant un clic suffit pour découvrir que l'Association Golf de Bordeaux surnommée *Golf in Bordeaux* qui a pour but de promouvoir en France et à l'international la destination Gironde et Nord Aquitaine comme destination golfique revendique comme principal argument, le fait que Bordeaux compte dix golfs membres, tous situés à moins d'une heure et demie de Bordeaux. Et le Golf de Pessac d'ailleurs n'est pas très loin même s'il n'a pas dix-huit trous.

Quant à l'ambition affichée d'un golf écologique, c'est tellement ridicule en termes de biodiversité que cela ne mérite même pas de commentaire.

Monsieur le Président, je m'adresse à vous parce que je pense que s'adresser à Monsieur PUJOL, ça ne sert plus à rien. Nous avons un problème. Nous n'ignorons pas que les moyens juridiques sont désormais compliqués à mettre en œuvre pour stopper le projet. Néanmoins la contestation qui n'est pas d'hier, grandit aujourd'hui autour d'un des plus grands réservoirs de biodiversité de notre agglomération qui abrite notamment le vison d'Europe. Et cette contestation ne date pas d'hier. On ne peut pas continuer à l'ignorer. De même, vous ne pouvez pas ignorer les enjeux en termes de préservation de la biodiversité et du risque inondation dans notre agglomération particulièrement. On ne peut pas ignorer non plus qu'un projet de loi est en cours de discussion sur la reconquête de la biodiversité, que des efforts sont menés pour préserver le peu de biodiversité qu'il nous reste et que c'est avec des projets comme celui-là que l'on anéantit tous les efforts. Il faut faire preuve de clairvoyance. Il faut que l'ensemble du Conseil fasse preuve de clairvoyance et que

l'on dise à Monsieur PUJOL « Ça suffit, ça suffit, arrêtons de massacrer des territoires comme ça ! ». Je m'adresse à vous, Monsieur le Président, puisque vous vous intéressez à ces questions-là, vous vous intéressez *a priori* à l'écologie, c'est le moment ou jamais d'avoir un regard, d'avoir une vision sur un tel projet et peut-être de le faire arrêter pour avoir un vrai projet qui conserve la biodiversité. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur GUICHARD ?

M. Max GUICHARD : Oui, Monsieur le Président. Dans les revendications des salariés, il y a la prime de 50 euros qui avait été définie, il y a trois ou quatre ans au travers d'une lutte et que l'ancien Président, l'ancienne majorité, avait acceptée sous condition d'être payée un peu plus tard. Alors, des échos qui me sont donnés, c'est que la réponse qui est faite par l'Administration et je crois aussi le Vice-président des relations humaines, des ressources humaines, ce qu'il n'y a plus de trace de cet accord. Eh bien si, il y a une trace et elle est grosse, elle a une grosse voix, c'est moi ! Parce que j'ai été dans cette négociation.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien, nous revenons à l'ordre du jour. Monsieur PUJOL ?

M. Patrick PUJOL : Monsieur le Président, mes Chers Collègues. Tout d'abord, je voudrais poser une question avant de développer plus longuement à Monsieur le porte-parole qui vient de présenter son point de vue : « *Pourriez-vous m'affirmer Monsieur que votre parti politique Europe Écologie les Verts n'est pour rien, ni de près ni de loin dans les actions qui sont conduites aujourd'hui sur le site ?* ». Question simple pour laquelle, il n'y a qu'une réponse, c'est « Oui » ou c'est « Non ».

M. le Président Alain JUPPÉ : Poursuivez votre propos, Monsieur PUJOL, parce qu'on ne va pas engager un débat

M. Patrick PUJOL : C'est juste « Oui » ou « Non ».

M. Gérard CHAUSSET (sans micro) : Hors sujet.

M. le Président Alain JUPPÉ : Non, ça ne sera pas juste « Oui » ou « Non ». Allez, allez-y !

M. Patrick PUJOL : Déjà on voit à peu près où ça amène, c'est que des gens considèrent que c'est hors sujet, et moi je considère que c'est plein sujet. Alors ce projet d'abord est un projet privé, vous l'avez bien annoncé et la commune est appelée à étudier, bien évidemment, la délivrance des permis d'aménager.

Ce projet ne date pas d'aujourd'hui : 1987, première présentation en Conseil municipal de Villenave-d'Ornon. Je n'étais même pas élu à l'époque. Suite à cette présentation, il y a eu un projet global, un permis de lotir global qui a été délivré sur l'ensemble du site qui représente pratiquement 200 hectares avec trois zones : une zone de développement économique, une zone de golf et une zone d'habitat. Le début du développement de la zone économique s'est effectué sans trop de

problèmes jusqu'en 1999, date à partir de laquelle tous les projets villenavais ont subi des recours par une association qui s'appelle AQUITAINE ALTERNATIVE. Le Président de cette association était attaché du groupe des Verts à la Communauté urbaine de Bordeaux. Peut-être passait-il son temps à rédiger, pendant ce temps-là, les recours contre les permis de construire de Villenave-d'Ornon.

Nous avons perdu des centaines d'emplois sur notre territoire grâce à ces recours ; les entreprises partant ailleurs pour aller s'installer ou ne pouvant pas le faire dans des délais raisonnables sur notre territoire.

En 2005, j'ai pris la décision d'arrêter les dégâts et de repartir sur trois permis d'aménager : un permis d'aménager sur la zone économique, un permis d'aménager sur la zone d'habitat et un permis d'aménager sur le golf. Bien évidemment, nous avons respecté l'intégralité des prescriptions administratives. Nous avons lancé une étude Loi sur l'eau. Nous avons respecté le PPRI avec les services de l'État puisque cette zone sert d'expansion des crues et elle prend en compte des territoires qui ont été remblayés sur une commune du Nord, me semble-t-il, que je ne connais peut-être pas assez bien. Nous avons, bien évidemment, examiné toutes les contraintes environnementales. Nous avons fait l'étude d'impact sur le site NATURA 2000 et, contrairement à ce que vous annoncez, il n'y a que 2% d'imperméabilisation sur la partie golf. Ces études ont été réalisées, non pas par le Maire de Villenave-d'Ornon, mais par des bureaux spécialisés, des experts et pour la partie environnementale - et notamment la partie NATURA 2000 - elle a été réalisée par un écologue du groupe GERE. Cet écologue avait été à l'origine du périmètre de la ZNIEFF, Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique qui couvrait également une grande partie du territoire qui est situé au Nord de Villenave-d'Ornon. Je crois qu'il y a eu des projets dessus.

Aujourd'hui toutes ces études ayant été faites, j'ai pu délivrer les permis d'aménager. Nous avons été mis devant les tribunaux par une association écologiste, la SEPANSO. Les délais de recours, deux ans et demi, ont permis au juge de rejeter l'intégralité, je dis bien l'intégralité de tout l'argumentaire de la SEPANSO. Pas un élément de doute. Et pourtant *a priori* la SEPANSO est composée d'un certain nombre de spécialistes aussi. Aujourd'hui, on assiste à quoi ? Ah non, je voudrais quand même revenir, on nous dit qu'on détruit les zones humides à Villenave-d'Ornon. Je voudrais quand même rappeler à Monsieur - mais il doit l'ignorer - parce que, comme il ne m'écoute pas beaucoup parler, il s'écoute beaucoup plus à lui, je voudrais vous dire que Villenave-d'Ornon a été lauréate d'un appel à projets de l'Agence de Bassin Adour-Garonne sur la protection des zones humides. Que depuis sept ou huit ans, nous faisons l'acquisition de parcelles dans les zones humides, le long de la Vallée de l'Eau blanche, grâce à l'implication financière non seulement de l'Agence de Bassin Adour-Garonne, mais également du Département et de la Métropole. Que nous avons des plans de gestion sur ces hectares, 32 hectares d'acquis, 50 hectares en prévision d'ici 2020, sur les 80 hectares au global de cette zone humide. Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de communes qui fassent autant que nous par rapport aux zones humides.

Première transhumance urbaine organisée par la commune de Villenave-d'Ornon, première ferme d'élevage en zone urbaine : Villenave-d'Ornon. Je crois que beaucoup de choses montrent que nous sommes très attachés à la protection environnementale et notamment à la biodiversité.

Aujourd'hui qu'est-ce qui se passe sur site ? La SEPANSO aurait pu faire un appel, suite au jugement. La SEPANSO n'a pas fait d'appel. Je crois que lorsqu'une association de cette importance ne fait pas appel suite à un jugement, c'est qu'elle n'a aucun moyen de faire appel et qu'elle sait qu'elle va perdre. Or, aujourd'hui, à quoi on assiste ? On assiste à l'invasion du site - et ce site qui est un site privé d'ailleurs - l'invasion du site par des ZADISTES. Ils se disent ZADISTES. Ce sont des

personnes qui agressent les employés d'entreprises, qui taguent les matériels. Certaines de ces personnes agissent sous cagoule. D'autres se couchent derrière les engins qui sont en mouvement. Que cherchent-ils ? Provoquer un grave incident ? Et comme vous n'avez pas répondu à la question que je vous posais en tout début, eh bien moi je dis et j'affirme que le groupe politique EELV est bien derrière ces mouvements-là.

M. Gérard CHAUSSET (sans micro) : Comment vous savez ça ?

M. Patrick PUJOL : Ils produisent les tracts pour ces mouvements-là et nous en avons la preuve. Et je peux dire qu'un certain avocat est très près des personnes qui ont été interpellées sur site. Et par les échanges de mails que vous faites, Monsieur !

Voilà, vous n'avez pas de chance ! Pas de chance. De temps en temps, il faut être un peu discret dans la vie et donc je sais très bien, voilà comment ça se passe.

M. le Président Alain JUPPÉ : Mes Chers Collègues, il n'est pas sûr que nous puissions continuer nos débats.

M. Patrick PUJOL : Aujourd'hui, je demande à ce que les choses, il y a un état de droit et je demande que le droit soit respecté dans ce pays.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. En tout cas, nous avons dans notre Communauté urbaine désormais Métropole une règle : c'est que les maires choisissent leurs opérations d'aménagement. Dès lors qu'elles sont conformes à la loi, aux grands principes qui sont les nôtres, et les recours dont il a été fait mention montrent que toutes les procédures ont été respectées, nous n'avons aucune raison de nous opposer au projet de l'un de nos collègues et d'un Maire de la Métropole. Ce n'est d'ailleurs pas tout à fait l'objet de cette délibération qui, là, vise à donner une garantie d'emprunt pour la construction de 174 logements locatifs. Je vous propose de conclure le débat parce que...

M. Pierre HURMIC : Un mot, j'ai été mis en cause, je voudrais dire un mot. Je suis désolé.

M. le Président Alain JUPPÉ : Mais un mot chez vous, c'est beaucoup de mots.

M. Pierre HURMIC : Non, non, non, je vais simplement répondre. D'abord le côté totalement agressif, les attaques agressives de Monsieur PUJOL prouvent bien comme il est mal à l'aise sur ce sujet et je pense que c'est bien que la Métropole, pour une fois, en parle et s'en empare. Ensuite je dirais, mais j'ai promis d'être court, vous me mettez en cause Monsieur PUJOL, mais c'est scandaleux. C'est scandaleux.

Les relations professionnelles que je peux avoir avec l'un ou l'autre des personnes mises en cause sont couvertes par le secret professionnel. Vous avez vu accès à des mails, c'est scandaleux Monsieur PUJOL. C'est scandaleux ! Je me réserve...

M. le Président Alain JUPPÉ : En d'autres temps, ça se serait réglé sur le pré, en duel !

M. Pierre HURMIC :... le droit de déposer plainte à votre encontre pour violation du secret professionnel. Je suis extrêmement choqué par les propos que vous avez pu tenir et par le fait que vous m'avez mis personnellement en cause dans le cadre de mon activité professionnelle. C'est scandaleux, Monsieur PUJOL.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien, nous allons passer...

M. Pierre HURMIC : Je me servirai du procès-verbal écrit de cette séance pour donner à vos propos toutes les suites judiciaires qu'ils méritent, Monsieur PUJOL.

M. le Président Alain JUPPÉ : Voilà, super !

M. Pierre HURMIC : Ben oui, je suis désolé !

M. le Président Alain JUPPÉ : Je vais m'inspirer de cet exemple. J'aurais pas mal de suites judiciaires à donner, moi, oui. Monsieur, pas ici, pas ici. Ici, on est civilisé. Ce n'est pas le cas partout. Monsieur ROSSIGNOL ?

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, je vais me permettre d'intervenir dans la discussion en tant que Vice-président en charge de la nature et me reculer un petit peu et prendre quelques exemples un peu généraux, si vous le souhaitez bien puisque nous venons à l'Assemblée nationale de discuter du projet de loi pour la reconquête de la biodiversité. Les zones humides, nous sommes vraiment dans l'actualité. Ça va être relativement court, j'ai bien conscience du contexte.

Le projet de loi, dans son état actuel, consacre les sols au rang de patrimoine commun de la Nation - c'est la première fois - et inscrit dans le marbre le principe de compensation et le fameux triptyque : éviter, réduire, compenser. Et il nous semble qu'il faut changer notre grille de lecture puisque le dernier volet du triptyque « Compenser », eh bien c'est déjà abdiquer. Puisque les zones humides en général sont des éléments majeurs de notre protection biologique et elles entrent dans la nécessaire résilience des territoires sur trois points rapidement :

- elles sont d'importants réservoirs de la biodiversité,
- elles jouent un rôle d'éponge absorbant les excès d'eau de pluie,
- et enfin, elles régulent le climat.

En France, je me permets de vous le rappeler, 50% des zones humides ont disparu entre 1960 et 2000. Et sur les 50% restantes, 47% ont disparu entre 2000 et 2010. Nous perdons très fortement nos zones humides. Elles sont très fortement dégradées et leurs surfaces régressent. Nous ne pouvons pas nous passer de toutes ces fonctions exercées par les zones humides. C'est d'un intérêt capital et donc nous ne pouvons penser une Métropole millionnaire dans un environnement artificialisé.

Je conclus, Monsieur le Président. Pour cela les espaces naturels peuvent être gagnants-gagnants puisqu'ils engendrent de très nombreuses aménités positives. Que ça soit, comme je l'ai dit pour la biodiversité, mais aussi pour l'attractivité des territoires en termes d'urbanisme, mais également en termes touristiques. Nous

devons y travailler. 50% du PLU (plan local d'urbanisme) est en zones naturelles, nous devons le protéger. C'est notre objectif. Et donc pour cela, nous vous proposons, Monsieur le Président, une stratégie nature qui est en cours de réalisation, autour des zones humides, mais pas seulement. Et nous devons nous persuader de l'utilité de ces zones humides ; Monsieur le Président. Pas les mettre sous cloche, mais de l'utilité d'y travailler.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je pense que la protection des zones humides ne pose pas de problème et j'ai quelques exemples en tête. Je parle sous le contrôle du Maire de Mérignac. Quand on a fait le projet THALÈS, il a fallu compenser la disparition des zones humides. Ça n'a pas été simple et on a intégralement compensé et on l'a fait.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Oui, Monsieur le Président, mais les études scientifiques les plus récentes montrent que l'on ne sait pas bien compenser.

M. le Président Alain JUPPÉ : Écoutez, attendons les bonnes études qui nous permettront de bien compenser, nous y sommes prêts.

On va avancer parce que je sens que l'étau se resserre autour de nous. Qui est contre ce projet ? Qui s'abstient ? Le dossier est accepté.

Majorité

Contre : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET, Monsieur PADIE

M. le Président Alain JUPPÉ : Compte tenu de l'intrusion dans la salle, et comme il est exclu que nous délibérions sous la menace, la séance est levée.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 11 HEURES 02.

La Secrétaire de séance

Mme JACQUET